

**COMMUNE DE SAINT-ANDRE DE LA ROCHE (06730)**  
**EXRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 AVRIL 2011**

**III - URBANISME**

**1. Plan Local d'Urbanisme : avis sur le projet arrêté le 23 décembre 2010**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'émettre un avis favorable au projet du Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil communautaire le 23 décembre dernier sous réserve que celui ci prenne en compte les remarques émises.

**2. Modification du P.O.S. : demande d'approbation à Nice Côte d'Azur**

Où l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sollicitent à l'unanimité Monsieur le Président de la communauté urbaine afin qu'il approuve la modification du POS lors de son conseil communautaire du 18 avril prochain pour que la commune puisse dans les meilleurs délais :

- déposer un permis de construire pour étendre la crèche compte tenu de l'urgence de répondre à la demande de plus de soixante enfants en liste d'attente pour la rentrée 2012,
- déposer un permis de construire pour étendre l'école maternelle, créer une salle de restauration adaptée à l'accueil du nombre d'enfants supplémentaires, étendre l'hôtel de ville et bien entendu adapter les bâtiments pour le rendre accessibles aux personnes handicapées avant la date impérative de 2015.

**I - FINANCES**

**1. N.C.A. : approbation du rapport définitif établi par la CLETC définissant l'attribution de compensation à verser aux communes**

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité :

- d'approuver le rapport définitif de la CLETC arrêtant les montants d'attribution de compensation, après déduction des charges nettes nouvellement transférées, pour toutes les communes membres de N.C.A, et fixant l'attribution de compensation à 1 054 506 euros pour la commune de Saint-André de la Roche.

**2. Budget Primitif 2011**

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2011, qui se décompose de la manière suivante :

**Section de fonctionnement :**

- dépenses	4 870 601,00 euros
- recettes	4 870 601,00 euros

**Section d'investissement :**

- dépenses	1 600 300,00 euros
- recettes	1 600 300,00 euros

**3. Détermination du taux des taxes TH, FB, FNB**

Où l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de baisser les taux d'imposition de la taxe d'habitation et du foncier bâti d'environ 10% et de conserver le même taux pour le foncier non bâti.

Les taux 2011 seront :

- taxe d'habitation	13,08%
- foncier bâti	12,23%
- foncier non bâti	20,70%

#### 4. Annexes budgétaires

##### a/ aide financière aux classes transplantées

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer une aide financière aux classes transplantées qui se décompose de la manière suivante :

- 8,50 euros par jour et par élève, pour les établissements publics et privés (10,02 euros en 2010)
- et 3,54 euros par jour et par élève, pour les séjours linguistiques (4,16 euros en 2010)

sur la base d'une classe par école et en fonction du nombre réel d'élèves dans la classe, pour un séjour de 5 à 8 jours maximum.

##### b/ souscription abonnements et journaux

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de confirmer la liste des abonnements et journaux jointe au présent procès-verbal de séance, pour l'année 2011.

Les crédits nécessaires correspondent à une somme de 6 991,13 euros, euros et sont prévus à l'article 6182 du Budget Primitif 2011.

##### c/ fêtes et cérémonies

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité dans un souci d'équilibre budgétaire et de limitation de la pression fiscale :

- de diminuer le montant des aides pour « fêtes et cérémonies » et de le porter à 39 000 euros, pour l'ensemble des manifestations

##### d/ indemnité allouée à Madame le Receveur de Levens

Oùï l'exposé de Monsieur VILLAR et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'approuver le principe d'attribuer cette indemnité à Madame CARRETERO Receveur de Levens, pour l'exercice 2011.
- de fixer à 1 082 euros, le montant de cette indemnité.

Les crédits ont été prévus lors de l'élaboration du budget.

#### 5. Caisse des écoles - Programme de réussite éducative : demande de subvention de fonctionnement

Oùï l'exposé de Monsieur SARETTA et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 450,00 € à la Caisse des Écoles,
- d'accepter le principe d'une participation communale en nature à travers, notamment, une domiciliation dans des locaux communaux, la prise en charge des consommations d'eau et d'électricité y afférant, la prise en charge des frais postaux et téléphoniques dont le montant est évalué à environ 2 750,00 € sur l'année.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention définissant les modalités d'utilisation.

## II - DOMAINE COMMUNAL

#### 1. Extension de la crèche « La Grenouillère » : acquisition parcelle AH N°30 et demandes de subventions

Oùï l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités nécessaires à l'acquisition de la parcelle cadastrée AH N°30, au prix de 242 000 euros en vue de l'extension de la crèche intercommunale de Saint-André de la Roche,
- d'accorder des indemnités à Monsieur GALLO à hauteur de 58 000 euros, réparties comme suit 29 500 € pour perte sur chiffre d'affaire, 24 000 € pour trouble commercial et 5 000 € d'indemnité de déménagement,
- de solliciter des aides aussi élevées que possible auprès du Président du Conseil Général, et du Président du Conseil Régional, pour compléter le financement global de cette acquisition,
- de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2111 de l'exercice en cours.

## **2. Bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2010**

Où l'exposé de Monsieur GUILLON et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de valider le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2010, dont le tableau récapitulatif est joint en annexe.

### **IV - CIMETIERE**

#### **1. Concessions en terre commune : reprises**

Où l'exposé de Monsieur COLOMAS et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager tous les actes administratifs afin d'engager la procédure de reprise des terres communes arrivées à échéance

### **V - CULTURE**

#### **1. Animation culturelle du village : création d'un marché de l'art et de l'artisanat**

Où l'exposé de Madame RISSO et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de créer en centre-ville, un marché de l'Art et de l'Artisanat selon les caractéristiques cadres sus-énoncées.

### **VI - TRAVAUX / MARCHES**

#### **1. Vidéo protection du centre ville : avenant N°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 13 janvier 2009**

Où l'exposé de Monsieur FASANI et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec Monsieur le Président du SIVOM Val de Banquière, un avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 13 janvier 2009 selon le modèle annexé, portant le coût définitif des travaux à 82 000 euros TTC.

### **VII – QUESTIONS DIVERSES**

#### **1. Métropole Nice Côte d'Azur : information**

LE MAIRE,



H. COLOMAS